

# Kernum

**Les pièces ajoutées au dossier de permis de construire et portées à la connaissance du public sont les suivantes :**

- **La modification de la pièce PC n°2 : le plan de masse a été modifié selon les recommandations de l'expert en géobiologie, avec le déplacement d'un poste de livraison et d'un poste de transformation**
- **Le mémorandum de l'étude d'impact et ses annexes**
- **Le mémorandum sur la concertation et ses annexes**